

Amiens, le 12 septembre 2016

Monsieur Philippe ZINETTI
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale de l'Oise,
de l'Aisne et de la Somme

Rectorat

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Inspecteurs
D'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Préambule commun à toutes les disciplines

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. Cette rentrée 2016 voit la mise en œuvre de la réforme du collège pour laquelle les équipes se sont mobilisées au cours de l'année scolaire précédente. L'effort de formation consenti a permis d'amorcer la réflexion qu'il conviendra de poursuivre. La mise en place de l'Accompagnement Personnalisé (AP) et des Enseignements de Pratique Interdisciplinaire (EPI) constitue un enjeu important dans l'évolution des pratiques pédagogiques au service de la réussite des élèves. 2017 verra aussi la mise en œuvre du nouveau DNB, articulé autour du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture, visant à une évaluation positive validant le parcours de l'élève. Il renforce la cohérence entre les apprentissages du cycle 4 à l'écrit comme à l'oral. Au-delà de l'accompagnement que nous continuerons à vous apporter, de nombreuses ressources sont d'ores et déjà disponibles sur les sites *Eduscol* et académique pour mieux appréhender cette année.

Le travail que vous entreprenez continue à porter ses fruits. Les résultats de l'académie aux différents examens montrent à la fois la poursuite des progrès enregistrés précédemment et le resserrement des écarts départementaux. Cela se traduit aussi par une poursuite d'études supérieures des élèves picards toujours plus importante dont il faut se féliciter. Rappelons ici que la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, la fracture numérique, le décrochage scolaire s'impose à chacun afin de réduire les inégalités au sein d'une École inclusive.

Cette rentrée se déroule dans un contexte particulier. Comme le rappelle la loi d'orientation, outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République en formant chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué et autonome porteur de ces valeurs. Nous savons combien vous avez su vous mobiliser pour maintenir les conditions du vivre ensemble dans vos établissements et être des référents pour vos élèves.

Conduire le plus grand nombre d'élèves au plus haut niveau de qualification en incluant tous les enfants au-delà de leurs différences est l'un des enjeux et objectifs que la Nation nous assigne.

Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) au sein de notre académie nous amène à accueillir 16 professeurs stagiaires tous recrutements confondus. Deux professeurs stagiaires sont affectés dans l'enseignement privé. Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie de leur accorder toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier.

Aimeric Audegond, professeur agrégé et Miguel Nunes, professeur certifié, recrutés sur un temps partagé avec le second degré, rejoignent l'équipe de l'ESPE.

Au cours de nos rencontres, lors des visites d'inspection, d'entretien individuel ou de réunions à l'échelle locale portant sur la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), nous aborderons principalement les sujets suivants :

○ Collège

Dans la continuité de ce qui se pratiquait, les nouveaux programmes précisent que « **L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune.** »¹ **La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels.** L'articulation entre ces deux pivots, **pratique critique** de l'élève et **références artistiques**, est l'essence même de notre discipline.

- Le parcours en histoire des arts repose sur cette articulation.
- Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle accompagne cette réflexion.

L'enseignement prend appui sur des compétences, des connaissances et des savoir-faire se traduisant en une série d'objectifs fondamentaux travaillés à partir des composantes plasticiennes, théoriques et culturelles qui structurent les séquences de cours.

La construction de la progressivité

Les questions, les notions et les champs de pratiques sont abordés globalement, chaque année, en graduant les difficultés, en variant les angles d'approche, en densifiant et diversifiant les savoirs. Il s'agit de favoriser le passage des expériences aux connaissances, d'enrichir en retour la pratique des savoirs acquis, en étayant les apprentissages, en ouvrant des perspectives de travail, en dégageant des prolongements.

L'évaluation au service de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages

L'évaluation est pensée et réalisée comme un accompagnement. Davantage formative que sommative, l'évaluation est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique** exige qu'un **retour soit fait sur cet agir sensible réflexif** et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Celle-ci doit être conçue, modulée et adaptée aux modalités et enjeux de la séquence, aux élèves et aux productions... sans se confondre avec une correction à voix haute des travaux considérés un par un. Une véritable réflexion doit être menée sur les étapes, les paliers de compétences ou les processus qui étayent, ou plus pragmatiquement rendent possibles des acquisitions. Le professeur conçoit les modalités et les outils qui permettent le repérage des acquis et des marges de progrès.

¹ Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

○ Lycée

Dans certains lycées où les enseignements de spécialité pourraient être fragilisés, en raison du faible effectif, moins de 10 élèves par niveau, il est toujours d'actualité de proposer l'option artistique à la place du second enseignement d'exploration, en faisant appel à l'article concernant l'innovation pédagogique.

Les journées de formation lycée seront l'occasion d'échanger sur les bilans effectués lors de la session 2016 du baccalauréat et sur le choix des outils d'évaluation.

Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs (toutes séries) et de **spécialité** (série littéraire) en classe terminale, pour l'année scolaire 2016-2017 et pour la session 2017 du baccalauréat, sont précisés dans la note de service n° 2015-227 du 5-1-2016²

○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

De l'école au lycée, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il a fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités.

Vous pouvez désormais vous appuyer sur **la charte pour l'éducation artistique et culturelle**³ qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle. Elle complète le cadre posé par **le référentiel de 2015 sur le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle**⁴ afin de penser la **notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours.

Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques, tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation nationale ou les collectivités territoriales. Ils sont l'occasion de mettre en place des partenariats et de **penser l'interdisciplinarité**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

Le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) peut vous servir de ressources : <http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle.html>

L'application Folios⁵ permet à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année à l'autre, afin de construire son parcours du collège à l'enseignement supérieur.

○ Le numérique

Des enseignements disciplinaires en informatique amèneront notamment les élèves à travailler le codage au collège, l'informatique et la création numérique en seconde puis l'informatique et les sciences du numérique au cycle terminal.

Il reste essentiel de continuer la réflexion sur **l'utilisation de l'outil numérique dans le cours d'arts plastiques**, de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels. Il convient pour cela de suivre l'actualité des lettres **TIC'Edu**⁶ et du numérique éducatif sur la page *Enseigner avec le numérique* du portail *Eduscol*.

○ Le site disciplinaire académique

Le site toujours animé par Régis Dargnier et Jacques Marcel, que je remercie pour leur investissement et l'efficacité de leur travail, a été repensé en lien avec les nouveaux programmes et notre réflexion menée sur la didactique de la discipline.

<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

site national : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

² **Œuvres et thèmes de référence - année scolaire 2016-2017 et session 2017 du baccalauréat**
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97025

³ **La charte pour l'éducation artistique et culturelle**
<http://www.education.gouv.fr/cid104769/presentation-de-la-charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>

⁴ **Projet de référentiel de compétences du PEAC**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

⁵ **Folios, un outil au service des élèves dans le cadre des 4 parcours éducatifs et plus encore.**
<http://tice.ac-amiens.fr/282-folios-un-outil-au-service-des-eleves.html?lang=fr>

⁶ **Usage du numérique - Lettre d'information Édu_Num Arts plastiques**
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum/ticedu-arts-novembre-2015>

○ L'inspection

L'inspection est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner.

Les fiches de préparation de cours, les outils prévus pour l'évaluation des élèves, les fiches de présentation d'un enseignement de pratique interdisciplinaire ainsi que le cahier de textes de la classe sont des supports indispensables pour nourrir l'échange. Ils permettent de mettre en cohérence les objectifs d'enseignement, les dispositifs de cours, les références artistiques et les modalités d'évaluation.

Enfin, rappelons que l'inspection est suivie d'un rapport écrit et d'une proposition de note pour la valorisation de la carrière de l'enseignant - note qui est harmonisée soit à l'échelon national pour les agrégés, soit à l'échelon académique pour les certifiés. De ce fait, vous ne prenez connaissance de cette note qu'à la rentrée qui suit votre inspection. Réf : **Repères pour l'inspection** <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

○ La formation

Dans la continuité de la mise en œuvre de la réforme, un plan de **formation spécifique est mis en place pour les professeurs d'arts plastiques de collège**, ainsi vous pourrez bénéficier d'**une journée de formation disciplinaire par bassin**. Les bassins (Amiens et Picardie maritime) ainsi que (Santerre/Haute Somme et Oise centrale) seront fusionnés de façon à permettre une meilleure répartition des personnels. Une de ces journées, par département, sera consacrée au cycle 3 en présence de professeurs du 1^{er} degré des circonscriptions concernées.

Nous avons maintenu la **préparation aux concours internes** qui est ouverte à tous que vous ayez ou non, l'intention de vous inscrire aux concours. Ces stages, très denses, sont un **véritable lieu de réflexion et de formation continue**. Je ne peux que vous encourager à vous y inscrire. Cette année la préparation à l'agrégation interne se fait en partenariat avec l'université (ESPE), ce qui renforce le nombre de journées et le contenu de la formation. Pour rappel, cette inscription a lieu en avril de l'année précédant la formation. **Inscription individuelle jusqu'au 23 septembre 2016.**

Afin d'élargir votre formation et réfléchir à la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle, je vous engage vivement à suivre les actions proposées par la Délégation Académique à l'Action Culturelle.

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle** en «*prénom.nom@ac-amiens.fr*», seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec moi, et à laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat ou du ministère.

Enfin, le Recteur m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé, dans la mission d'inspection, par Christine Bertin, Solange Lefranc et Jacques Marcel.

Régis Dargnier, recruté comme formateur académique, assure la coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN) ainsi que la coordination du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI